

LES INDUSTRIES DU CUIR EN TUNISIE

En 1939, dans le domaine cuirs et chaussures comme en tant d'autres, la Tunisie exportait la matière première (peaux brutes) et importait des produits fabriqués (cuirs tannés, chaussures.....), autant dire que le traitement du cuir et sa transformation relevaient presque exclusivement de méthodes artisanales.

Seules deux tanneries-mégisseries et une petite mégisserie fabriquaient industriellement de faibles quantités de cuirs à semelles et de petites peaux de choix inférieur qui alimentaient principalement deux fabriques d'espadrilles et quelques modestes ateliers de fabrication de chaussures.

Des tanneries-mégisseries artisanales installées à Tunis, Kairouan, Sfax et Djerba approvisionnaient les artisans des souks (belghagis, cordonniers, selliers, maroquiniers) dont l'activité permettait de couvrir les besoins en articles traditionnels.

Pendant les hostilités, la Régence qui ne pouvait plus compter sur les importations métropolitaines, s'est trouvée dans l'obligation d'assurer sa consommation en articles chaussants.

Dans ce but trois tanneries se sont équipées industriellement : la plus importante, celle de La Manouba, s'est spécialisée dans la fabrication des cuirs à semelle et des box-calf.

Pour l'utilisation des peaux d'ovins et de caprins douze mégisseries se sont installées.

Ces tanneries et mégisseries ont permis à cinq fabriques de chaussures de se créer ou de se développer : de plus une centaine de petites entreprises ont pu se monter grâce à des ateliers mécaniques spécialisés dans la couture des semelles et le finissage.

La production de ces fabriques et de ces ateliers s'est intensifiée chaque année de telle sorte que trois ans après la Libération les chaussures étaient vendues librement.

Quelques chiffres témoignent éloquemment du développement des industries du cuir au cours des dernières années.

En 1938, la Tunisie a exporté 1.000 tonnes (la majeure partie de sa production) de peaux de bovins (quantité qui permet la fabrication d'environ 500 tonnes de cuirs et box-calf).

Actuellement non seulement toutes les peaux de bovins sont absorbées par les tanneries locales mais il est nécessaire de recourir à l'importation (500 tonnes de cuirs verts de bovins doivent être recherchées sur les marchés extérieurs).

C'est surtout depuis 1945 que la tannerie locale a pris un essor appréciable du fait de l'amélioration de

l'équipement, d'un meilleur approvisionnement en matières tannantes et produits chimiques.

Pour les cuirs à semelle la production mensuelle est passée de 27 tonnes en 1945 à 42 tonnes en 1947; pour le box-calf, pour la même période, de 25.000 p.c. à 50.000 p.c. Cette production pourra être accrue de 50% dès que la Tunisie aura la possibilité d'importer les cuirs verts de bovins qui lui font défaut car la capacité de transformation dépasse les possibilités d'approvisionnement local.

En ce qui concerne l'industrie de la chaussure l'intensification de la production est aussi marquée. En 1943, les fabriques et ateliers ne confectionnaient mensuellement que 10.000 paires de chaussures; actuellement cette production mensuelle dépasse 40.000 paires pour les chaussures d'hiver et atteint 70.000 paires pour les sandales d'été. C'est ainsi que la Tunisie qui, avant 1939, importait annuellement 600.000 paires de chaussures, n'a reçu en 1947 que 77.000 paires. Et malgré cette réduction très considérable de l'impor-

tation les besoins de la population ont été largement satisfaits : bien mieux la Régence a pu au cours du deuxième semestre 1947, exporter 12.000 paires de chaussures vers l'Algérie.

La liberté totale qui va être rendue aux industries du cuir à compter du 1^{er} août prochain ne pourra que favoriser le développement des industries tunisiennes du cuir.

Toutefois, pour autant que la qualité des chaussures confectionnées en Tunisie se soit améliorée depuis 1946, les fabricants ne doivent pas caresser l'ambition d'égaliser les marques françaises dans les articles de luxe; mais ils peuvent pour la plupart, espérer produire des articles soignés, de très bonne qualité susceptible de donner satisfaction aux consommateurs en raison des prix inférieurs à ceux des articles similaires importés.

JOUSSEME,

*Sous-chef de service,
Ministère du Commerce
et de l'Artisanat*